

# On ne dirait pas comme ça, mais je suis en train de faire ma déclaration.

**1. Je me connecte sur  
impots.gouv.fr**



**2. Je vérifie, je valide.**



**3. C'est fait.**



La télédéclaration.  
Pensez-y, ça vous simplifie la vie !

[www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)



Sur **www.impots.gouv.fr**

> **Faites votre déclaration de revenus de n'importe quel ordinateur,**

juste en vous identifiant avec votre n° de télédéclarant, votre n° fiscal figurant sur la déclaration papier que vous recevez chez vous, et avec le montant de votre revenu fiscal de référence indiqué sur votre dernier avis d'imposition.

> **Vous n'avez rien à modifier ou compléter sur votre déclaration préremplie,**

2 possibilités simples et rapides pour la valider :

- Depuis votre ordinateur, en seulement 3 clics,
- Ou depuis votre téléphone mobile en téléchargeant gratuitement l'application «impots.gouv» (compatible avec Android et Iphone).

Comme toujours,

vous bénéficiez aussi de délais supplémentaires :

> **Jusqu'au 7 juin pour les départements 1 à 19**

> **Jusqu'au 14 juin pour les départements 20 à 49**

> **Jusqu'au 21 juin pour les autres départements**

La télédéclaration.  
Pensez-y, ça vous simplifie la vie !

